ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL du 5 MARS 2019

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 février 2019 amène-t-il des observations ? Est-il adopté ?

1° - COMPTES-ADMINISTRATIFS (voir annexes) :

- Budget principal: Marolles-les-Braults Dissé-sous-Ballon Marolles-les-Braults/Dissé-sous-Ballon
- Budget assainissement : Marolles-les-Braults Dissé-sous-Ballon Marolles-les-Braults/Dissé-sous-Ballon
- Budget « Le Petit Clos » (Marolles-les-Braults).

(Vote)

2° - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE – 20 HEURES/SEMAINE :

Une personne travaille sur les temps scolaires à la cantine, à l'école maternelle, aux TAP et à la garderie périscolaire.

Nous vous avions proposé au Conseil Municipal de février un accroissement temporaire d'activités qui nous a été refusé par la préfecture. La personne étant recrutée sur un poste d'Adjoint Technique, malgré les départs en retraite nous n'avons pas de postes vacants à ce grade (départs en retraite \Rightarrow postes d'agent de maîtrise).

Nous vous demandons donc l'autorisation de recruter cette personne au grade d'Adjoint Technique à raison de 20 heures/semaine.

(Vote)

3° - AVANCEMENT DE GRADES ET RATIOS :

Suite à la réussite d'un agent au concours d'Adjoint Technique, nous vous demandons l'autorisation de modifier son poste d'Adjoint Technique Territorial en Adjoint Technique Principal de 2^e classe à compter du 1^{er} janvier 2019.

(Vote)

La réussite au concours d'un agent permet à un autre agent de bénéficier de cet avancement, nous vous demandons également votre avis pour un avancement au 1^{er} septembre 2019.

Ratios : suivant vote du point précédent

(Vote)

4° - SUBVENTIONS:

☐ - 3 assistantes maternelles de Saint-Vincent-des-Prés ont décidé de créer une M.A.M. (Maison d'Assistantes Maternelles) et demandent d'éventuelles aides financières ou matérielles.

(Vote)

☐ - Dans le cadre des « 3 Jours de Mamers » qui auront lieu les 6 et 7 avril prochain, l'association « Concours Interdépartementale d'Animaux de Viande » sollicite une subvention pour faire face aux diverses dépenses de fonctionnement (administratives – récompenses – publicité).

(Vote)

5° - TRANSFERT COMPÉTENCE « EAU & ASSAINISSEMENT » À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS :

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 7 août 2015 dite « Loi Nôtre » prévoyait le transfert obligatoire aux Communautés de Communes des compétences « Eau Potable et Assainissement » au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif en prévoyant :

- D'une part que les Communes, membres de la Communauté de Communes peuvent s'opposer au transfert des compétences « Eau Potable et Assainissement des Eaux Usées » au 1^{er} janvier 2020 dans la mesure où avant le 1^{er} juillet 2019 au moins 25 % des Communes, membres de cette Communauté de Communes représentant 20 % au moins de la population totale s'opposent au transfert. Si une telle minorité de blocage est réunie le transfert serait reporté au 1^{er} janvier 2026 au plus tard.
- D'autre part que la compétence « Gestion des Eaux Pluviales » n'est pas rattachée à la compétence assainissement et demeurera une compétence facultative des Communautés de Communes.

La Communauté de Communes ne dispose pas actuellement de ces compétences. Afin d'éviter le transfert automatique de ces compétences au 1^{er} janvier 2020, les Communes, membres doivent matérialiser avant le 1^{er} juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report de ce transfert au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert de ces compétences à la Communauté de Commune au 1er janvier 2020.

(Vote)

6° - CHEMIN DE LA REINEBAUDIÈRE :

Le Conseil Municipal a, lors de sa séance du 5 février 2019, délibéré pour la cession du « Chemin de la Reinebaudière » à M. Pascal LOUAZÉ.

Cette voirie étant incluse dans la voirie communale (VC n° 77 – 251 ml), il convient de la déclasser afin qu'elle redevienne un chemin rural.

Acceptez-vous de déclasser cette voirie, pour ensuite lancer l'enquête publique ?

(Vote)

7° - CHEMIN RURAL N°6 (148 ml) DIT DU « PETIT BOULAY »:

8° - CRÉATION D'UNE NOUVELLE OPÉRATION BUDGÉTAIRE :

Nous vous proposons la création d'une nouvelle opération budgétaire : Opération n° 49 « Centre Municipal de Santé ».

(Vote)

9° - OUVERTURE DE CRÉDITS :

□ - La Commune a engagé des dépenses d'investissement pour son Centre Municipal de Santé, les factures doivent être réglées. Nous vous demandons une ouverture de crédits d'un montant de 22 000 €.

(Vote)

- ☐ Paiement des droits de cession d'utilisation de logiciels. Demande d'ouverture de crédits de : 12 000 € (Berger-Levrault, Cegedim).
- □ Vidéo projecteur en panne classe CP : Demande d'ouverture de crédits de 2 000 € sur l'école élémentaire pour acquisition avant le budget.

10 ° - COMMISSION DES TRAVAUX:

COMPTE-RENDU

Commission des Travaux du 20 février 2019

Responsable: Claude MAUDUIT

Étaient présents : Claude MAUDUIT, Francis BELLUAU, Jean COCHIN, Jean-Claude BOULARD, Chantal MOISI, Jean-Louis CECCANTI, Fabienne LHUISSIER

Étaient absents excusés : Michel LUILLIER, Guillaume TERTEREAU, Cécile PÉAN

A. ÉLAGAGE - TAILLE - ARRACHAGE:

La Commission s'est rendue sur différents site afin de recenser les travaux d'élagage, de taille et d'arrachage à effectuer et vous propose :

Résidence du Saosnois :

Prévoir l'arrachage du sapin fortement incliné situé en fond de résidence. Celui-ci peut être dangereux pour les habitations et de plus est régulièrement infesté de chenilles processionnaires ce qui cause des désagréments aux voisins (risque de piqûres).

➤ <u>Mairie</u>:

Tilleuls en bordure du parking : Taille ? Afin d'harmoniser l'ensemble, il sera demandé conseil auprès de la société GC Service Forestier (M. GAÏO) pour savoir ce qui est le plus judicieux car l'un des deux est malade.

➤ Chêne face à l'École Maternelle – rue des Chanterelles :

Prévoir de tailler la « tête » afin de réduire son envergure et de l'alléger.

> Rue des Feuillantines

Arrachage de la haie de troènes envahie de ronces et rejets de diverses essences située entre la résidence des Feuillantines (B) et le garage Peugeot.

B. AMÉNAGEMENT AU SEIN DE L'ESPACE « PIERRE-GASCHER » :

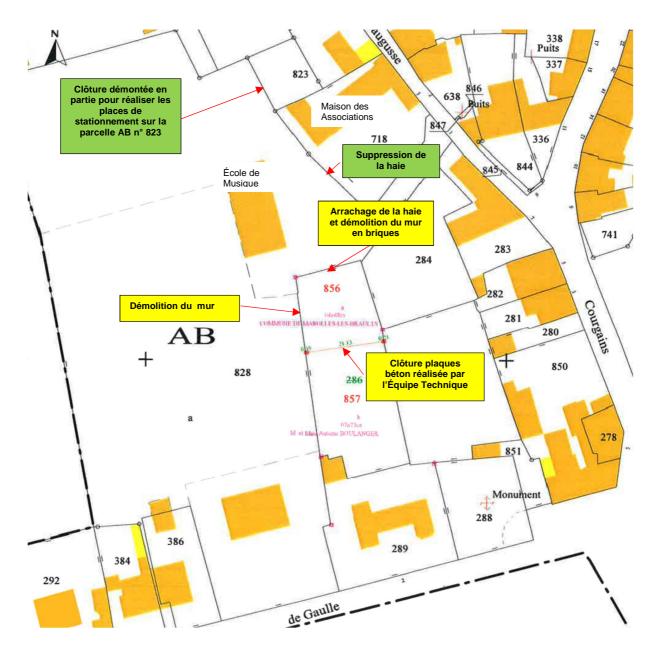
Suite à l'acquisition auprès de M. et Mme BOULANGER de la parcelle cadastrée section AB n° 856

La Commission vous propose les aménagements suivants :

- de procéder à l'arrachage de la haie située en fonds de parcelle pour ensuite abattre sur toute sa longueur le mur de brique et ainsi créer une ouverture sur l'École de Musique.
- d'abattre le mur situé en alignement de la propriété de M. et Mme BOULANGER afin d'avoir une perspective sur l'ensemble du parc

Au sein de la Maison des Associations, la Commission vous propose également :

- > de couper la haie séparative avec l'École de Musique mais de conserver les arbres haute tige,
- de démonter une partie de la clôture pour aménager des places de stationnement sur l'ancien jardin situé à l'arrière du bâtiment



Pour info : Ces travaux pourront être réalisés par l'Équipe Technique de la Commune.

C. PLAQUE JUMELAGE - PARKING MAIRIE

Celle-ci au fil des années est devenue illisible. La Commission propose de demander un devis à la Société ACCESSIT afin d'en réaliser une nouvelle.

D. <u>DIVERS</u>: (à voir avec l'Équipe Technique)

- Nettoyage du petit passage piétonnier reliant la Résidence des Feuillantines (B) à la rue des Pommes d'Amour (présence de ronces).
- Reboucher le trou sur le chemin des Héronnières

11° - POINT CCAS ANNÉE 2018 :

Secours sans remboursement:

Pour info : 6 233,41 € en 2017

Secours avec Remboursement:

Électricité : 806,05 €

17 Familles concernées dont 1 personne âgée

12° - POINT SUR LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ :

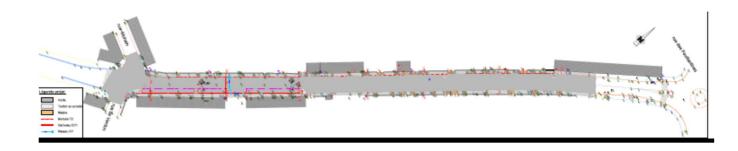
Autorisez-vous Monsieur le Maire à modifier sur la base de 35 heures/semaine le mode de rémunération des médecins comme suit : une partie fixe + des primes l'ensemble n'excédant pas 8 000 € brut/mois ?

(Vote)

13 - VAINCRE « PARKINSON » - TOUR DE LA SARTHE :

M. JONCHERAY fera un point en séance.

14° - TRAVAUX RUE DE MAMERS:



15° - QUESTIIONS DIVERSES :

➤ Vidéo – barrières anti-intrusion.